



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Soixante-dixième session

Genève, 16-18 mai 2022

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

Révision des normes**Proposition de la délégation espagnole visant à modifier
la norme pour les cerises****Document soumis par la délégation espagnole**

La proposition suivante a été reçue pour examen par la Section spécialisée.

Le présent document est soumis conformément aux décisions ECE/CTCS/2021/2 2021-07-02 et 2021-07-07, ECE/CTCS/WP.7/2021/2 paragraphe 66, et A/76/6 (Sect. 20).

Proposition : la délégation espagnole souhaite que soient modifiées les dispositions relatives au marquage comme suit :

Au point VI. Dispositions concernant le marquage. D. Caractéristiques commerciales

- Catégorie
- Calibre (facultatif)

Justification : Le secteur espagnol des cerises souhaite avoir la possibilité de marquer le calibre sur les emballages. La version actuelle de la norme CEE-ONU pour les cerises prévoit des dispositions concernant le calibrage. Mais, dans ses dispositions concernant le marquage, la norme ne précise pas que les opérateurs peuvent marquer le calibre s'ils le souhaitent. Par conséquent, afin d'éviter tout malentendu, l'Espagne souhaite qu'il soit précisé dans la norme que le marquage du calibre est facultatif.

